

BUREAU FEDERAL

vendredi 18 mars 2005

à ROME

PRESENTS :

MM. : Bernard LAPASSET, Alain DOUCET, René HOURQUET, Gilbert CHEVRIER, Jean DUNYACH, Guy PIERA, Christian DULLIN, Lydie BONNET, Daniel FALQUE, Michel PALMIE, Jean-Louis BARTHES, Jean-Luc DRUAIS.

ABSENTS EXCUSES :

MM : JEAN-CLAUDE BAQUE, PIERRE CAMOU, JACQUES LAURANS, DANIEL ARNAUD, CLAUDE DOURTHE, GUY MOLVEAU, JO MASO, JEAN-CLAUDE SKRELA.

ASSISTENT A LA REUNION :

MM. : Christian BAGATE, Patrick BATTUT, Jean-Pierre MARQUE, Guy MORAUX, Serge BLANCO, Claude ATCHER.



Le Président LAPASSET ouvre la séance à 14H30

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT .

1. Bernard LAPASSET présente les excuses des membres du Bureau Fédéral retenus par d'autres obligations fédérales.

Il donne des informations sur l'état de santé de Dany ARNAUD et de René RADAL.

2. Il informe le Bureau Fédéral de la désignation de Jean LACAMPAGNE comme Président du Comité d'Auvergne de Rugby, élu pour la durée du mandat en cours.
3. Le Président fait ensuite un point sur le dossier du Comité du Périgord Agenais.

Guy MORAUX, Commissaire aux comptes de la F.F.R, a remis au Président et au Trésorier Général de la F.F.R., ainsi qu'au Président du Comité du Périgord Agenais, le rapport d'audit qu'il a établi, conformément à sa mission, confiée par le Bureau Fédéral.

René HOURQUET rappelle la nécessité de valider la gestion comptable des Comités et qu'une réunion des Trésoriers Généraux des Comités se tiendra sur ce sujet.

4. Bernard LAPASSET remercie, ensuite, Jean-Pierre MARQUE qui a assisté le joueur BABY lors de son audition devant la commission de discipline du Tournoi des VI Nations. Grâce à la qualité du dossier constitué et à la plaidoirie déployée, la sanction prononcée (4 semaines de suspension) est inférieure au minimum prévu pour un fait semblable.

Serge BLANCO intervient pour rappeler que la L.N.R. continue à souhaiter, plus que jamais, la dissociation des sanctions au plan national et international.

Bernard LAPASSET rappelle au Bureau Fédéral qu'une demande officielle, allant dans ce sens, a été faite auprès des instances internationales. Elle sera examinée pour la première fois par le prochain Conseil de l'IRB mais il est fort improbable qu'elle puisse être adoptée en l'état.

II. SYNTHÈSE DE L'EXAMEN DES OFFRES DEPOSÉES DANS LE CADRE DE L'APPEL A CONCURRENCE POUR L'ASSURANCE FÉDÉRALE.

René HOURQUET présente au Bureau Fédéral un point relatif à l'appel à concurrence lancé par la FFR concernant l'assurance fédérale.

Le cahier des charges et la procédure ont été établis avec le concours du Cabinet VIVIEN et JUVIGNY.

Une annonce relative à cet appel à la concurrence a été publiée dans 4 journaux entre le 21 et le 25 février (L'équipe, Les Echos, Le Figaro, L'argus des assurances).

Au total, quarante deux (42) sociétés ont été destinataires du dossier de mise en concurrence entre le 21 février et le 4 mars.

Dans le cadre de la procédure mise en place, les sociétés ont pu faire part à la FFR de leurs questions et demandes de précisions jusqu'au 1^{er} mars 2005. Afin de répondre à certaines des questions posées, la FFR a interrogé le gestionnaire actuel. La FFR a ensuite adressé la liste des questions ainsi que les réponses apportées à celles-ci à l'ensemble des quarante deux sociétés concernées par cette procédure. Cette communication est intervenue avant la date fixée par le cahier des charges, soit avant le 7 mars.

Avec le concours du Cabinet d'Avocats, une grille d'évaluation des offres présentées a été élaborée. Celle-ci a été soumise pour avis à la C.F.D.P.E.

Conformément au calendrier prévu, la commission constituée par la FFR a été appelée à se réunir à la FFR le 14 mars 2005 à partir de 18 heures (date et horaire limites de dépôt des offres), en présence de Maître Stéphanie SCHAMBOURG, Huissier de justice.

La Commission a pu constater que quatre (4) sociétés ont déposé une offre. Elle a considéré que parmi les quatre propositions formulées, seules deux sont apparues conformes au cahier des charges. Celles-ci ont donc fait l'objet d'une notation conformément à la grille de critères élaborée à cet effet avec le concours du Cabinet VIVIEN et JUVIGNY et après avis de la CFDPE.

L'analyse de la commission sera présentée au prochain Comité Directeur de la FFR.

III. QUESTIONS DIVERSES

1. Le point sur les effectifs.

Alain DOUCET fait état des effectifs au 17/03/2005. Si le rythme actuel se poursuit, le nombre de licenciés au 31/05/05 devrait dépasser celui de l'an dernier à la même date.

Sur sa proposition, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité d'accorder la gratuité de la licence aux joueurs de moins de 19 ans à compter du 31/03/2005.

2. Composition de la Commission des Agents.

Pour faire suite au recrutement de Jean-Philippe GAUDICHAU par la F.F.R, le Bureau Fédéral désigne mademoiselle Lisa SINANIAN comme suppléante de Jean-Pierre KARAQUILLO, représentant le C.N.O.S.F. Suite à la démission de Jo MASO, le Bureau Fédéral désigne Bernard GODET comme titulaire en tant que personnalité qualifiée choisie en raison de ses compétences dans la discipline.

3. Club de la Valette (Côte d'Azur).

Depuis le début de la saison, les commissions des règlements et de discipline de la F.F.R. ont eu à traiter plusieurs dossiers dans lesquels les équipes de jeunes (Crabos, Teulière...) du club de la Valette étaient systématiquement en cause.

De récents incidents ont valu à la F.F.R. de recevoir un nombre important de courriers de dirigeants et de parents qui s'insurgent sur les comportements de certains joueurs de ce club, responsables de blessures graves.

Sur proposition du Président, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de demander au Secrétaire Général de saisir les commissions compétentes afin de faire toute la lumière sur ces affaires.

Compte-tenu de la gravité des derniers faits relevés, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de suspendre, à titre conservatoire, les équipes CRABOS et TEULIERE du club de la Valette.

4. Règlement intérieur de la section fédérale Rugby du COSMOS.

Sur proposition du Président LAPASSET, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de donner délégation au Secrétaire Général pour établir le Règlement intérieur de la section fédérale Rugby, récemment créée par la F.F.R. au sein du COSMOS.

5. Inauguration du nouveau siège du Comité de Bourgogne.

Elle aura lieu le 25 mai 2005 en soirée.

6. **Compétitions Espoirs.**

Suite au premier examen des projets présentés, lors du Bureau Fédéral du 11 mars 2005 et aux arguments avancés par les représentants de la F.F.R. et ceux de la L.N.R. le Bureau Fédéral décide :

- La compétition espoirs est maintenue pour la saison 2005-2006.
- Tous les clubs professionnels (30) y participent.
- Les équipes espoirs des clubs du TOP 14 peuvent faire figurer au maximum, sur la feuille de match, 4 joueurs de plus de 23 ans.
- Les équipes espoirs des clubs de PRO D 2 peuvent faire figurer, au maximum, sur la feuille de match 5 joueurs de plus de 23 ans.
- Aucun joueur de plus de 23 ans ne pourra participer aux phases finales (1/4, ½ et finale).

Par ailleurs, il est acté que la catégorie espoirs participera à 5 tournois de rugby à 7 par saison.

7. **Tournée de juin 2007.**

Dans le cadre de la préparation du calendrier des championnats 2006-2007, il est envisagé de demander la suppression de la tournée de juin 2007. Une demande sera faite auprès de l'IR.B.

8. **Tournée d'Automne 2005.**

La France recevra le Canada, le Tonga et l'Afrique du Sud.

Une proposition de match supplémentaire contre l'Australie est parvenue récemment à la F.F.R.

Plusieurs possibilités sont offertes pour satisfaire l'ensemble des demandes, y compris le match annuel des Barbarians.

Le Bureau Fédéral donne un accord de principe sur ces matches sous réserve de fixer des dates compatibles avec les fenêtres internationales et les dates de championnats.

Il est rappelé qu'un test supplémentaire permettrait d'exécuter les termes de la convention signée entre la FFR et la LNR pour le RWC 2003.

9. **Marketing.**

Guy PIERA rappelle aux membres du Bureau Fédéral que le contrat avec « Sportfive » arrive à terme le 1^{er} juillet 2005.

Le Bureau Fédéral confirme, à l'unanimité, sa décision antérieure de ne pas reconduire ce contrat de façon tacite.

Une étude va être menée pour envisager toutes les possibilités de gestion des droits marketing fédéraux soit en direct, par les services fédéraux, soit en faisant appel à une agence extérieure.

Aucune décision définitive n'est prise à ce sujet.

10. **Subventions.**

Sur proposition de René HOURQUET, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- Comité des Flandres : Championnat d'Europe – 18 ans : 24.300 euros
- Chaque comité participant aux « Ovalies » : 1000 euros.

Tous les points à l'Ordre du Jour ayant été traités,

La séance est levée à 17h45

